

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19420**

Intitulé

Manager en immobilier résidentiel et tertiaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association institut de gestion sociale - ESAM (european school of advanced management)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le manager immobilier, qu'il exerce dans le secteur de l'immobilier résidentiel (privé ou social) ou dans celui de l'immobilier tertiaire assure une double mission :

- **Il doit "produire"**, c'est-à-dire réaliser lui-même des missions relevant du champ de compétences lié à l'activité immobilière : exploitation patrimoniale, gestion technique, activité commerciale, aménagement-promotion-construction.

- **Il doit piloter et contrôler financièrement et administrativement son activité et encadrer** une équipe de collaborateurs, suivre leur travail, contribuer à leur formation et inscrire le travail de son équipe dans la stratégie globale de son entreprise.

Les activités essentielles liées à cette double mission sont les suivantes :

Pilotage et contrôle administratif et financier des activités de la structure,

Management d'équipe et communication interne,

Développement commercial de la structure,

Prise en charge directe d'activités immobilières.

Les capacités attestées :

Pilotage et contrôle administratif et financier des activités de la structure : les titulaires de la certification seront en mesure de suivre et analyser la comptabilité dans le but de définir une stratégie ; d'établir et de valider les budgets annuels et d'en suivre la réalisation ; de piloter l'activité à partir de la construction et/ou de l'utilisation d'outils de contrôle afin de prendre les décisions nécessaires à la performance et au développement de l'entreprise.

Management d'équipe et communication interne : les titulaires de la certification seront en capacité de recruter les collaborateurs compétents, animer l'équipe, prévenir et gérer les conflits et fédérer les individus autour d'un projet ; organiser les tâches, fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs aux membres de l'équipe ; conduire des processus de contrôle, de suivi et d'évaluation des performances relatifs à l'activité ; provoquer et organiser les synergies entre les différents métiers de l'activité immobilière.

Développement commercial de la structure : les titulaires de la certification sauront identifier et collaborer avec des décideurs locaux et des relais d'opinion ; entretenir un lien de qualité avec l'environnement concurrentiel et avec les organisations professionnelles et associations de consommateurs locales ; mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour connaître le marché local, concevoir une stratégie de développement commercial correspondant au marché et à la zone de chalandise, assurer une veille stratégique permettant une connaissance précise de l'univers concurrentiel.

Prise en charge directe d'activités immobilières : les titulaires de la certification auront la maîtrise des fondamentaux de l'ensemble des métiers de la filière immobilière et exerceront l'une ou plusieurs des activités immobilières suivantes : exploitation patrimoniale, gestion technique, développement commercial, aménagement-promotion-construction.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Trois secteurs d'activité principaux :

- **Immobilier résidentiel privé** : cabinets d'administration de bien indépendants, filiales d'un groupe ou franchisés

- **Immobilier résidentiel social** : entreprises du logement social public et privé

- **Immobilier d'entreprise** : grandes entreprises de la gestion et commercialisation de locaux tertiaires (locaux commerciaux, bureaux, entrepôts, usines, restaurants d'entreprise, établissements divers)

Directeur de gestion locative

Directeur de copropriété

Directeur des ventes

Gestionnaire de patrimoine

Property manager

Conseiller immobilier

Asset manager

Promoteur, directeur de programmes

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1501 : Gérance immobilière

C1502 : Gestion locative immobilière

C1503 : Management de projet immobilier

C1504 : Transaction immobilière

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Réglementation d'activités :

Les activités immobilières sont règlementées. Le représentant légal, personne physique, de toute structure exerçant la vente, l'achat, la location ou la gestion de biens immobiliers doit être détenteur d'une carte professionnelle de gestion et/ou de transaction (décret n°2008-355 du 15 avril 2008 de la loi du 2 janvier 1970).

Plusieurs voies permettent l'obtention de cette carte, parmi lesquelles la détention d'un titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles, au moins de niveau II et correspondant aux grands domaines de la profession.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'un parcours de formation classique, la certification est obtenue par le biais :

- de contrôles continus mis en place tout au long du cycle de formation (contrôles de connaissances, études de cas, mises en situation, travaux d'application professionnelle) et articulés autour de 6 domaines de compétences :

- Gestion managériale de l'activité immobilière
- Cadre juridique et environnement économique
- Gestion des actifs
- Gestion et transaction de biens
- Gestion technique du patrimoine
- Communication professionnelle

- de la réalisation d'un mémoire professionnel, travaillé tout au long de l'année et faisant l'objet d'une soutenance en fin de cycle

- d'une mission pratique réalisée en entreprise.

Dans le cadre d'un parcours VAE, la certification est obtenue par la réalisation, par le candidat, d'un portefeuille de preuves étudié par un jury qui validera en totalité ou partiellement les compétences acquises.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<ul style="list-style-type: none">• un (e) représentant(e) d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national,• un(e) représentant(e) d'une organisation syndicale d'employeurs, représentative au plan national,• deux cadres de la fonction immobilier, en activité,• un(e) représentant(e) de l'IMSI (directeur ou responsable programme),• et présidé par le responsable de la filière immobilière.
En contrat d'apprentissage	X	<ul style="list-style-type: none">• un (e) représentant(e) d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national,• un(e) représentant(e) d'une organisation syndicale d'employeurs, représentative au plan national,• deux cadres de la fonction immobilier, en activité,• un(e) représentant(e) de l'IMSI (directeur ou responsable programme),• et présidé par le responsable de la filière immobilière.
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none">• un (e) représentant(e) d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national,• un(e) représentant(e) d'une organisation syndicale d'employeurs, représentative au plan national,• deux cadres de la fonction immobilier, en activité,• un(e) représentant(e) de l'IMSI (directeur ou responsable programme),• et présidé par le responsable de la filière immobilière.

En contrat de professionnalisation	X	<ul style="list-style-type: none"> • un (e) représentant(e) d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national, • un(e) représentant(e) d'une organisation syndicale d'employeurs, représentative au plan national, • deux cadres de la fonction immobilier, en activité, • un(e) représentant(e) de l'IMSI (directeur ou responsable programme), • et présidé par le responsable de la filière immobilière.
Par candidature individuelle	X	<ul style="list-style-type: none"> • un (e) représentant(e) d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national, • un(e) représentant(e) d'une organisation syndicale d'employeurs, représentative au plan national, • deux cadres de la fonction immobilier, en activité, • un(e) représentant(e) de l'IMSI (directeur ou responsable programme), • et présidé par le responsable de la filière immobilière.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	<ul style="list-style-type: none"> • un (e) représentant(e) d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national, • un(e) représentant(e) d'une organisation syndicale d'employeurs, représentative au plan national, • deux cadres de la fonction immobilier, en activité, • un(e) représentant(e) de l'IMSI (directeur ou responsable programme), • et présidé par le responsable de la filière immobilière.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé Gestionnaire en immobilier d'habitation et d'entreprise avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau I, avec effet au 4 janvier 2019 jusqu'au 4 janvier 2020.

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Manager en immobilier résidentiel et tertiaire" avec effet au 02 février 2014, jusqu'au 09 août 2019.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Sur les promotions 2008 à 2013, on enregistre 102 titres délivrés qui se répartissent comme suit :

37 en statut étudiant

63 en formation continue dont contrat de professionnalisation

2 en validation des acquis de l'expérience (VAE totale)

Autres sources d'information :

imsi@groupe-igs.fr

[IMSI](#)

Lieu(x) de certification :

Association institut de gestion sociale - ESAM (european school of advanced management) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Paris : 12, rue Alexandre Parodi 75010

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Paris : 12, rue Alexandre Parodi 75010

Historique de la certification :

Créée en 1999 à la demande de grandes enseignes du secteur immobilier, cette certification a évolué en fonction des besoins du marché et bénéficie de la reconnaissance de la branche professionnelle

Certification précédente : Gestionnaire en immobilier d'habitation et d'entreprise